



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE VIERZON-SOLOGNE-BERRY&VILLAGES DE LA FORET

9 Juillet 2020

L'an deux mille vingt, le neuf juillet à dix-huit heures trente,
Le Conseil communautaire dûment convoqué le trois juillet deux mille vingt
S'est réuni en séance publique, Salle Madeleine Sologne, 9 rue Miranda de Ebro à Vierzon (18100),
sous la présidence de M. Bernard BAYARD, Président de la séance.

Secrétaire de séance : Henri LETOURNEAU

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay

Henri LETOURNEAU

Commune de Foëcy

Laure GRENIER-RIGNOUX, Nelly ROUER-FOURNET

Commune de Genouilly

Sylvie SEGRET-DESCROIX

Commune de Graçay

Michel ARCHAMBAULT, Chantal BERTHET

Commune de Massay

Jacques PESKINE, Chantal BERGER

Commune de Méry-sur-Cher

Amanda GRIMONT

Commune de Nançay

Alain URBAIN

Commune de Neuvy/Barangeon

Marie-Pierre CASSARD, Bernard BAYARD

Commune de Nohant-en-Graçay

Jean-Marc PETIT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Jean-Marc DUGUET

Commune de St-Hilaire-de-Court

Stéphane ROUSSEAU

Commune de St-Laurent

Fabien MATHIEU

Commune de St-Outrille

Alain LEBRANCHU

Commune de Thénioux

Delphine PIETU

Commune de Vierzon

François DUMON, Nicolas SANSU, Maryvonne ROUX, Philippe FOURNIE, Jill GAUCHER, Céline MILLERIOUX, Mélanie CHAUVET, Toufik DRIF, Frédéric DUPIN, Boris RENE, Djamila KAOUES, Fabien BERNAGOUT, Sabine MOREVE, Franck MICHOUX, Corinne OLLIVIER, Hayate DADSI, Thibault LHONNEUR, Solange MION, Jean-Claude LECHOLON, Yann GODARD, Laurent DESNOUES, Cécile CHANGEUX,

Commune de Vignoux/Barangeon

Philippe BULTEAU, Jacques TORU, Corinne TORCHY

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :

Commune de Foëcy

Stéphane SOUBIE pouvoir à Laure GRENIER-RIGNOUX

Commune de Vignoux/Barangeon

Pascale DESGUIN pouvoir à Philippe BULTEAU

Commune de Vierzon

Aude BIAVA-MARTINETTO pouvoir à Yann GODARD
Samir AZZOZ pouvoir à Laurent DESNOUES

ORDRE DU JOUR

INSTALLATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- DEL20/126 ELECTION DU PRESIDENT**
- DEL20/127 DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS**
- DEL20/128 ELECTION DES VICE-PRESIDENTS**
- DEL20/129 COMPOSITION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**
- DEL20/130 ELECTION DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**
- DEL20/131 CHARTE DE L'ELU LOCAL**
- DEL20/132 DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU BUREAU COMMUNAUTAIRE**
- DEL20/133 DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRESIDENT**
- DEL20/134 ELABORATION D'UN PACTE DE GOUVERNANCE ENTRE LES COMMUNES MEMBRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET VILLAGES DE LA FORET ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET VILLAGES DE LA FORET**

QUESTIONS DIVERSES

DEL20/126 ELECTION DU PRESIDENT

Considérant que les conseillers communautaires ont été installés dans leur fonction et que le quorum est atteint,

Le Conseil communautaire est invité à procéder à l'élection du Président conformément aux dispositions prévues par le Code général des collectivités territoriales.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- de procéder à l'élection du Président.

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Résultats du 1^{er} tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	48
<u>A déduire</u> : bulletins énumérés aux articles L65 et L66 du Code Electoral.....	07
<u>Reste</u> : pour le nombre de suffrages exprimés.....	41
Majorité absolue.....	21

A OBTENU :

Monsieur François DUMON.....	41 Voix
------------------------------	---------

Monsieur François DUMON ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est proclamé Président et immédiatement installé.

Monsieur François DUMON élu Président prend la présidence de la séance.

DEL20/127 DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS

Le Président,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- de fixer à 14 (quatorze) le nombre de Vice-Présidents.

Vote

Approuvé à l'unanimité (48 voix pour)

DEL20/128 ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

Le Président,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- de procéder à l'élection des 14 (quatorze) Vice-Présidents.

Election du 1^{er} Vice-Président

Monsieur François DUMON propose la candidature de Monsieur Nicolas SANSU.

Il n'y a pas d'autre candidature.

Résultats du 1^{er} tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	00
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	48
<u>A déduire</u> : bulletins énumérés aux articles L65 et L66 du Code Electoral.....	12
<u>Reste</u> : pour le nombre de suffrages exprimés.....	36
Majorité absolue.....	18

A OBTENU :

Monsieur Nicolas SANSU..... 36 Voix

Monsieur Nicolas SANSU ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est proclamé 1^{er} Vice-Président et immédiatement installé.

Election du 2^{ème} Vice-Président

Monsieur François DUMON propose la candidature de Monsieur Jacques TORU.

Il n'y a pas d'autre candidature.

Résultats du 1^{er} tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	00
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	48
<u>A déduire</u> : bulletins énumérés aux articles L65 et L66 du Code Electoral.....	09
<u>Reste</u> : pour le nombre de suffrages exprimés.....	39
Majorité absolue.....	20

A OBTENU :

Monsieur Jacques TORU 39 Voix

Monsieur Jacques TORU ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est proclamé 2^{ème} Vice-Président et immédiatement installé.

Election du 3^{ème} Vice-Président

Monsieur François DUMON propose la candidature de Madame Laure GRENIER-RIGNOUX.

Il n'y a pas d'autre candidature.

Résultats du 1^{er} tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	00
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	48
<u>A déduire</u> : bulletins énumérés aux articles L65 et L66 du Code Electoral.....	06
<u>Reste</u> : pour le nombre de suffrages exprimés.....	42
Majorité absolue.....	21

A OBTENU :

Madame Laure GRENIER-RIGNOUX..... 42 Voix

Madame Laure GRENIER-RIGNOUX ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est proclamée 3^{ème} Vice-Présidente et immédiatement installée.

Election du 4^{ème} Vice-Président

Monsieur François DUMON propose la candidature de Monsieur Frédéric DUPIN.

Il n'y a pas d'autre candidature.

Résultats du 1^{er} tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	00
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	48
<u>A déduire</u> : bulletins énumérés aux articles L65 et L66 du Code Electoral.....	13
<u>Reste</u> : pour le nombre de suffrages exprimés.....	35
Majorité absolue.....	18

A OBTENU :

Monsieur Frédéric DUPIN 35 Voix

Monsieur Frédéric DUPIN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est proclamé 4^{ème} Vice-Président et immédiatement installé.

Election du 5^{ème} Vice-Président

Monsieur François DUMON propose la candidature de Monsieur Jean-Marc DUGUET.

Il n'y a pas d'autre candidature.

Résultats du 1^{er} tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	00
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	48

<u>A déduire</u> : bulletins énumérés aux articles L65 et L66 du Code Electoral.....	14
--	----

<u>Reste</u> : pour le nombre de suffrages exprimés.....	34
--	----

Majorité absolue.....	17
-----------------------	----

A OBTENU

Monsieur Jean-Marc DUGUET	34 Voix
---------------------------------	---------

Monsieur Jean-Marc DUGUET ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est proclamé 5^{ème} Vice-Président et immédiatement installé.

Election du 6^{ème} Vice-Président

Monsieur François DUMON propose la candidature de Madame Djamila KAOUES.

Il n'y a pas d'autre candidature.

Résultats du 1^{er} tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	00
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	48

<u>A déduire</u> : bulletins énumérés aux articles L65 et L66 du Code Electoral.....	09
--	----

<u>Reste</u> : pour le nombre de suffrages exprimés.....	39
--	----

Majorité absolue.....	20
-----------------------	----

A OBTENU :

Madame Djamila KAOUES	39 Voix
-----------------------------	---------

Madame Djamila KAOUES ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est proclamée 6^{ème} Vice-Présidente et immédiatement installée.

Election du 7^{ème} Vice-Président

Monsieur François DUMON propose la candidature de Monsieur Michel ARCHAMBAULT.

Il n'y a pas d'autre candidature.

Résultats du 1^{er} tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	00
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	48
<u>A déduire</u> : bulletins énumérés aux articles L65 et L66 du Code Electoral.....	10
<u>Reste</u> : pour le nombre de suffrages exprimés.....	38
Majorité absolue.....	19

A OBTENU :

Monsieur Michel ARCHAMBAULT..... 38 Voix

Monsieur Michel ARCHAMBAULT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est proclamé 7^{ème} Vice-Président et immédiatement installé.

Election du 8^{ème} Vice-Président

Monsieur François DUMON propose la candidature de Monsieur Jacques PESKINE.

Il n'y a pas d'autre candidature.

Résultats du 1^{er} tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	00
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	48
<u>A déduire</u> : bulletins énumérés aux articles L65 et L66 du Code Electoral.....	10
<u>Reste</u> : pour le nombre de suffrages exprimés.....	38
Majorité absolue.....	19

A OBTENU :

Monsieur Jacques PESKINE..... 38 Voix

Monsieur Jacques PESKINE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est proclamée 8^{ème} Vice-Président et immédiatement installé.

Election du 9^{ème} Vice-Président

Monsieur François DUMON propose la candidature de Monsieur Boris RENE.

Résultats du 1^{er} tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	00
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	48
<u>A déduire</u> : bulletins énumérés aux articles L65 et L66 du Code Electoral.....	10

<u>Reste</u> : pour le nombre de suffrages exprimés.....	38
Majorité absolue.....	19

A OBTENU :

Monsieur Boris RENE..... 38 Voix

Monsieur Boris RENE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est proclamé 9^{ème} Vice-Président et immédiatement installé.

Election du 10^{ème} Vice-Président

Monsieur François DUMON propose la candidature de Madame Sylvie SEGRET-DESCROIX.

Résultats du 1^{er} tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	00
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	48
<u>A déduire</u> : bulletins énumérés aux articles L65 et L66 du Code Electoral.....	06
<u>Reste</u> : pour le nombre de suffrages exprimés.....	42
Majorité absolue.....	21

A OBTENU :

Madame Sylvie SEGRET-DESCROIX..... 42 Voix

Madame Sylvie SEGRET-DESCROIX ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est proclamée 10^{ème} Vice-Présidente et immédiatement installée.

Election du 11^{ème} Vice-Président

Monsieur François DUMON propose les candidatures de Monsieur Zitony HARKET et Monsieur Alain URBAIN.

Résultats du 1^{er} tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	00
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	48
<u>A déduire</u> : bulletins énumérés aux articles L65 et L66 du Code Electoral.....	05
<u>Reste</u> : pour le nombre de suffrages exprimés.....	43
Majorité absolue.....	22

ONT OBTENU :

Monsieur Zitony HARKET	35 Voix
Monsieur Alain URBAIN.....	08 Voix

Monsieur Zitony HARKET ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est proclamé 11^{ème} Vice-Président et immédiatement installé.

Election du 12^{ème} Vice-Président

Monsieur François DUMON propose la candidature de Monsieur Fabien BERNAGOUT.

Résultats du 1^{er} tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	00
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	48
<u>A déduire</u> : bulletins énumérés aux articles L65 et L66 du Code Electoral.....	08
<u>Reste</u> : pour le nombre de suffrages exprimés.....	40
Majorité absolue.....	20

A OBTENU :

Monsieur Fabien BERNAGOUT	40 Voix
---------------------------------	---------

Monsieur Fabien BERNAGOUT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est proclamé 12^{ème} Vice-Président et immédiatement installé.

Election du 13^{ème} Vice-Président

Monsieur François DUMON propose la candidature de Madame Amanda GRIMONT.

Résultats du 1^{er} tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	00
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	48
<u>A déduire</u> : bulletins énumérés aux articles L65 et L66 du Code Electoral.....	07
<u>Reste</u> : pour le nombre de suffrages exprimés.....	41
Majorité absolue.....	21

A OBTENU :

Madame Amanda GRIMONT.....	41 Voix
----------------------------	---------

Madame Amanda GRIMONT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est proclamée 13^{ème} Vice-Présidente et immédiatement installée.

Election du 14^{ème} Vice-Président

Monsieur François DUMON propose la candidature de Madame Hayate DADSI.

Résultats du 1^{er} tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	00
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	48
<u>A déduire</u> : bulletins énumérés aux articles L65 et L66 du Code Electoral.....	10
<u>Reste</u> : pour le nombre de suffrages exprimés.....	38
Majorité absolue.....	19
A OBTENU :	
Madame Hayate DADSI.....	38 Voix

Madame Hayate DADSI ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est proclamée 14^{ème} Vice-Présidente et immédiatement installée.

DEL20/129 COMPOSITION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- de décider que le Président et l'ensemble des Vice-Présidents sont membres du Bureau communautaire,
- de décider que 11 membres du Conseil communautaire sont également membres du Bureau.

Vote

Approuvé à l'unanimité (48 voix pour)

DEL20/130 ELECTION DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Le Président,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- de procéder à l'élection des 11 conseillers communautaires membres du Bureau communautaire.

Vote

Approuvé à l'unanimité (48 voix pour)

DEL20/131 CHARTE DE L'ELU LOCAL

Le Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5211-6, L1111-1-1, L5214-8, L2123-1 à L2123-3, L2123-5, L2123-7 à L2123-16, L2123-18-2, L2123-18-4, L2123-4-1, L2123-11-2,

Vu la Loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat,

Vu l'Arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la commune de Massay,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry & Villages de la Forêt,

Considérant qu'en application de l'article L5211-6 susvisé, lors de la première réunion du Conseil communautaire, immédiatement après l'élection du Président et des Vice-Présidents, le nouveau Président doit donner lecture de la charte de l'élu local prévue à l'article L.1111-1-1 susvisé,

Considérant que, toujours en application dudit article, le Président doit également remettre aux conseillers communautaires une copie de cette charte ainsi que des dispositions de l'article L5214-8 susvisé,

DEL20/132 DELEGATIONS D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Le Président,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- de déléguer au Bureau communautaire les attributions suivantes :
 - 1°) procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et de passer à cet effet les actes nécessaires pour tout emprunt dans la limite de 2 500 000 €,
 - 2°) fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme,
 - 3°) approuver les dossiers de servitude de passage sur fonds privés,
 - 4°) préparer, passer et exécuter les conventions de mutualisation des services avec les communes membres,
 - 5°) approuver les termes des conventions de partenariat ou autres avec les communes, les établissements publics ou les syndicats mixtes,

Vote

Approuvé à l'unanimité (48 voix pour)

DEL20/133 DELEGATIONS D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRESIDENT

Le Président,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- de déléguer au Président l'ensemble des attributions du Conseil communautaire, excepté celles relevant par la loi de sa seule compétence, à savoir :
 - 1°) le vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances,
 - 2°) l'approbation du compte administratif,
 - 3°) les dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15,
 - 4°) les décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale,
 - 5°) l'adhésion de l'établissement à un établissement public,
 - 6°) la délégation de la gestion d'un service public,
 - 7°) les dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville,

et excepté celles qui ont été déléguées au Bureau communautaire par délibération susvisée, à savoir :

- 1°) procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et de passer à cet effet les actes nécessaires pour tout emprunt dans la limite de 2 500 000 €,
- 2°) fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme,
- 3°) approuver les dossiers de servitude de passage sur fonds privés,
- 4°) préparer, passer et exécuter les conventions de mutualisation des services avec les communes membres,
- 5°) approuver les termes des conventions de partenariat ou autres avec les communes, les établissements publics ou les syndicats mixtes.

Vote

Approuvé à l'unanimité (48 voix pour)

DEL20/134 ELABORATION D'UN PACTE DE GOUVERNANCE ENTRE LES COMMUNES MEMBRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET VILLAGES DE LA FORET ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET VILLAGES DE LA FORET

Le Président,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- de décider de l'intérêt de l'élaboration d'un pacte de gouvernance qui, conformément à la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 susvisée, sera adopté dans un délai de neuf mois à compter du renouvellement général des conseillers municipaux, après avis des conseils municipaux des communes membres rendu dans un délai de deux mois après la transmission

du projet de pacte aux communes membres, par la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et Villages de la Forêt.

Vote

Approuvé à l'unanimité (48 voix pour)

Fait à Vierzon, le 10 juillet 2020

Le Président,



François DUMON

